

EVALUATION DE LA PRISE EN CHARGE (PEC) DES EXPOSITIONS ACCIDENTELLES A RISQUE DE TRANSMISSION VIRALE (EAV) EN 2012 DANS UN CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU)

M. Chansombat¹, G. Hamet¹, W. Tosini¹, D. Abiteboul¹, S. Rumi¹, E. Casalino¹, E. Bouvet¹

(1) CHU Bichat-Claude Bernard, Paris 18ème [Contact : malikhone.chansombat@bch.aphp.fr](mailto:malikhone.chansombat@bch.aphp.fr)

➤ Objectif

Dans le cadre des missions des COREVIH, recenser les situations d'EAV prises en charge dans un CHU en 2012, en utilisant toutes les sources d'informations disponibles.

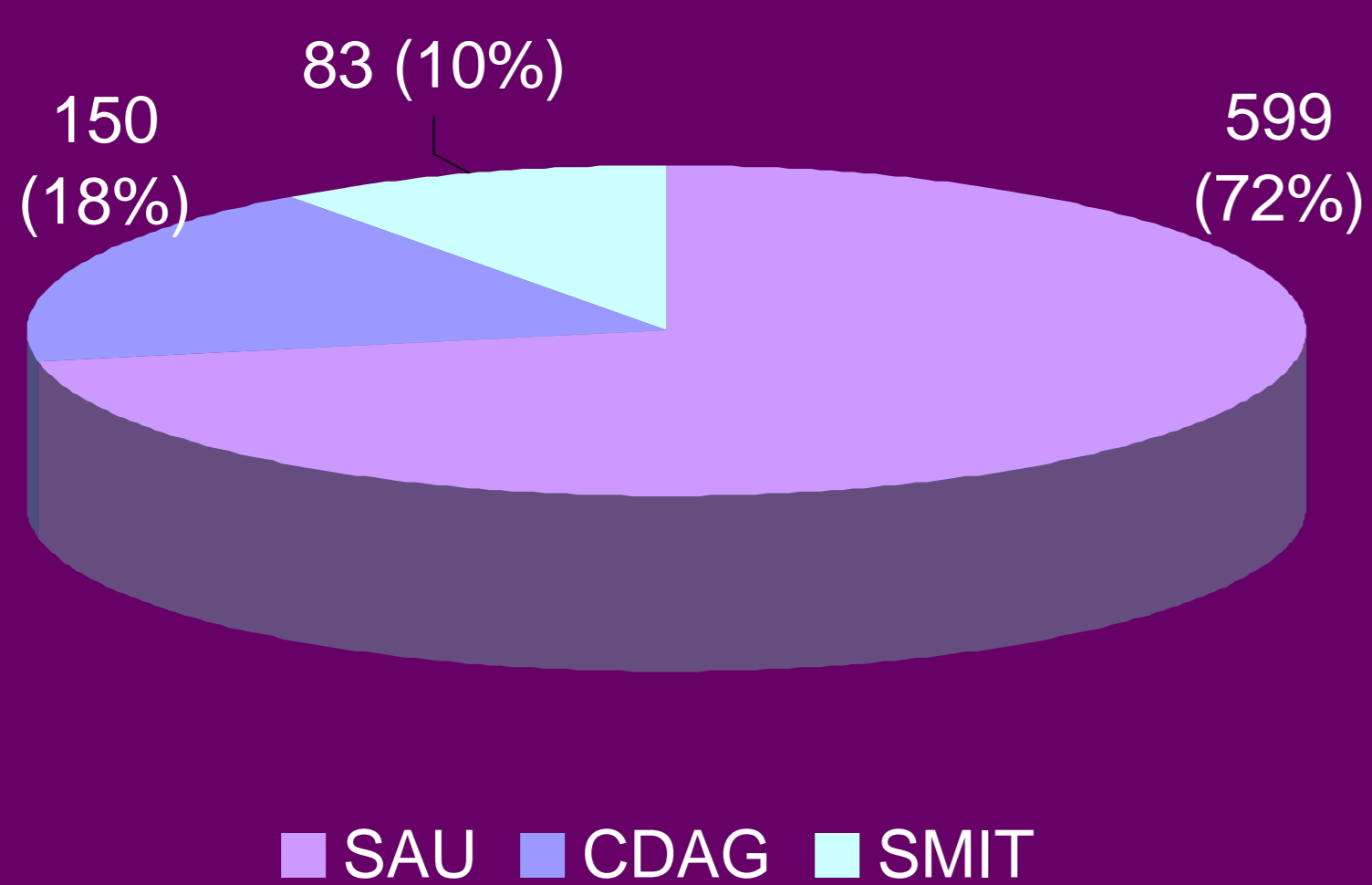
➤ Matériel et Méthode

Enquête rétrospective réalisée sur les patients (pts) venus pour une EAV en 2012.

Sources: Lettre remise aux pts par le service d'accueil des urgences (SAU), dossiers du Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit (CDAG), Médecine du Travail (MT), cahier des urgences du Service des Maladies Infectieuses et Tropicales (SMIT), Nadis@.

➤ Résultats

Tableau I. Répartition des prises en charge initiales des EAV au CHU Bichat-Claude Bernard en 2012 (N=832)



Au CHU, la majorité des EAV sont pris en charge initialement par le SAU et à la Médecine du travail.

Tableau III. Suivi des patients ayant eu un Traitement Post Exposition (TPE) au CDAG

	N	%
Visite M2 (1 mois après l'arrêt du TPE)	123	40
Visite M4 (3 mois après l'arrêt du TPE)	69	22
Visites M2 et M4	52	17

Au CDAG, 98% (311/317) des pts suivis ont bénéficié d'un TPE. Parmi eux 40% (123/311) se sont présentés à la visite M2. Seuls 17% (52/311) ont effectué les 2 visites de suivi après l'arrêt du TPE.

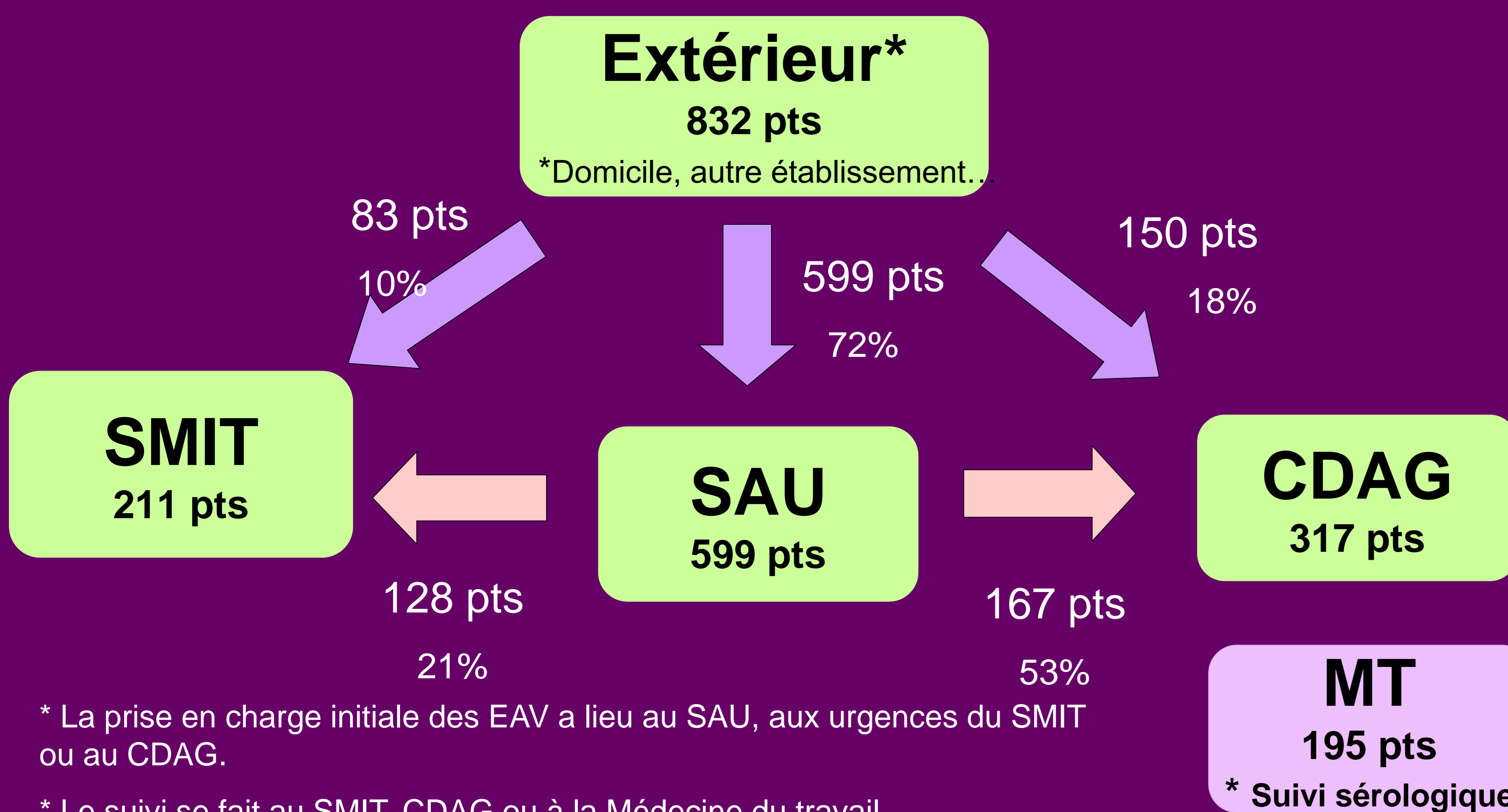
Tableau II. Type d'EAV pris en charge au SAU en 2012

Type d'EAV	N	%
AES Sexuel	236	61
AES chez un professionnel de santé	97	25
AES chez un professionnel hors santé	38	10
AES hors cadre professionnel	14	3.5
UDIV	2	0.5
Total	387	100

*Données manquantes: 212/599 EAV; Source: Lettre remise aux pts par le SAU

AU SAU, 61% (236/387) des EAV prises en charge initialement sont de types sexuels. Les EAV professionnelles représentent 35% (135/387) des cas.

Figure 1. Circuit de prise en charge des patients exposés à une EAV au CHU



* La prise en charge initiale des EAV a lieu au SAU, aux urgences du SMIT ou au CDAG.

* Le suivi se fait au SMIT, CDAG ou à la Médecine du travail.

➤ Conclusion

Cette étude permet d'apprécier la multiplicité des sites de prise en charge des EAV dans un CHU avec CDAG. La synthèse des données demande un travail long et complexe par absence d'outil commun de recueil. Elle démontre un bon fonctionnement du circuit au sein du CHU mais un défaut de suivi des pts traités.

Des efforts devraient être faits pour améliorer le suivi en particulier en extrahospitalier.